Envoyé en préfecture le 05/09/2024 Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le 05/09/2024

ID: 084-200044402-20240905-2024_42_P-AU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2024-42-P

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

Objet : Attribution du marché public de maitrise d'œuvre "gestion sédimentaire et redynamisation de bande active de l'Ouvèze à Buis-les-Baronnies – définition de projet et maitrise d'œuvre", marché M2024-08-E.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-19 relative aux attributions du comité syndical et de signature au Président,

Vu la délibération n°2021-17 relative à la modification des délégations faites au Président en matière de marchés publics,

Vu la délibération n°2024-04 relative au programme d'actions prévisionnel 2024, et l'inscription de provisions pour études et travaux d'urgence,

Les 10 mars et 1^{er} avril 2024, l'Ouvèze a connu des épisodes de crue d'occurrence supérieure à 2 ans. Lors de ces épisodes, l'Ouvèze à érodée ses berges en rive droite et gauche à l'aval de Buis-les-Baronnies, se rapprochant ainsi fortement d'enjeux forts (route départementale et station d'épuration).

Le marché M2024-08-E vise la réalisation d'une mission de maitrise d'œuvre relative à la conception et suivi de mise en œuvre de travaux de redynamisation de la bande active de l'Ouvèze à Buis-les-Baronnies, visant une meilleure gestion des crues de faible occurrence ainsi que l'amélioration des fonctionnalités de l'Ouvèze.

Ce marché de maitrise d'œuvre est passé en procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique (MAPA < 40 000€ HT).

Une consultation électronique a été menée auprès de 4 prestataires potentiels par envoi d'un cahier de prescription spécial.

L'analyse des offres porte sur les critères définis dans le document de consultation du marché M2024-08-E.

Une seule offre a été reçue dans le cadre de cette consultation.

Sur la base du rapport d'analyse des offres, le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale,

DECIDE de confier à la société SOCOTEC Environnement SASU la mission de maitrise d'œuvre "gestion sédimentaire et redynamisation de bande active de l'Ouvèze à Buis-les-Baronnies — définition de projet et maitrise d'œuvre", marché M2024-08-E, pour un montant 38 400.00 HT.

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le 0 5 SEP. 2024 Le Président,

ean-François PERILHOJ

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de l'établissement ;

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour exces de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.